# Le logo du RAAQ, une roue composée de lignes et de points, suivi des lettres RAAQ et de notre slogan, Vos droits, notre voie.

# Info-RAAQ

Le bulletin du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec

Volume 41, décembre 2023

Dépôt légal numérique: Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2023

Table des matières

[1](#_Toc149120522)

[Info-RAAQ 1](#_Toc149120523)

[L’équipe derrière le RAAQ 3](#_Toc149120524)

[Le conseil d’administration 2023-2024 3](#_Toc149120525)

[La permanence 4](#_Toc149120526)

[Les comités de travail 4](#_Toc149120527)

[Mot d’ouverture 5](#_Toc149120528)

[Éditorial du RAAQ 6](#_Toc149120529)

[Semaine québécoise de la canne blanche 8](#_Toc149120530)

[Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) 10](#_Toc149120531)

[Braille abrégé 11](#_Toc149120532)

[Mouvement Desjardins 11](#_Toc149120533)

[Campagne pour un Québec numérique accessible 12](#_Toc149120534)

[Chiens-guides 14](#_Toc149120535)

[Dalles podotactiles 15](#_Toc149120536)

[Appareils de transport personnel motorisés (ATPM) 16](#_Toc149120537)

[Programme de revenu de base (PRB) 17](#_Toc149120538)

[Prestation canadienne pour personne handicapée (PCPH) 18](#_Toc149120539)

[Recension des programmes et mesures pour l’accès à l’emploi 18](#_Toc149120540)

[Programme des aides visuelles 19](#_Toc149120541)

[Appareils électroménagers et adaptation à la vie quotidienne 20](#_Toc149120542)

[Mot de la fin 22](#_Toc149120543)

[Informations 22](#_Toc149120544)

[L’Info-RAAQ 22](#_Toc149120545)

[Le RAAQ 23](#_Toc149120546)

## L’équipe derrière le RAAQ

### Le conseil d’administration 2023-2024

* Monsieur René Binet, du Regroupement des personnes handicapées visuelles régions 03-12, administrateur de l’Est-du-Québec, président du RAAQ.
* Madame Martine Bédard, du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, vice-présidente du RAAQ.
* Madame Karine Descôteaux, de l’Association éducative et récréative des aveugles, administratrice de l’ouest du Québec, secrétaire du RAAQ.
* Monsieur Robert Valois, de l’Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière, administrateur extrarégional, trésorier du RAAQ.
* Madame Isabelle Boucher, de l’Association des personnes handicapées visuelles de la région 02, administratrice extrarégionale.
* Madame Pascale Dussault, du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, administratrice du Montréal métropolitain.
* Madame Lucie Giroux, du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, administratrice du Montréal métropolitain.
* Madame Lynne Robichaud, du Regroupement des personnes handicapées visuelles régions 03-12, administratrice de l’Est du Québec.
* Monsieur Antoine Perreault, directeur général du RAAQ, à titre de personne-ressource.

### La permanence

* Antoine Perreault, directeur général
* Liliana Turcanu, adjointe administrative
* Laetitia Larabi, travailleuse communautaire

### Les comités de travail

Les comités de travail du RAAQ sont au cœur de notre vie associative; c’est un endroit où nos associations membres peuvent donner leur opinion en délégant des participants. Le RAAQ compte quatre comités de travail permanents qui suivent des enjeux spécifiques en lien avec la défense collective des droits des personnes ayant une limitation visuelle, conformément à leur mandat respectif :

1. Le comité Emploi et soutien du revenu veille à ce que les programmes d’intégration et de maintien en emploi ainsi que les programmes d’aide financière destinés aux personnes handicapées soient préservés et bonifiés.
2. Le comité Accès à l’information s’assure que l’information provenant des gouvernements et des entreprises offrant des services directs à la population soit accessible pour les personnes ayant une limitation visuelle.
3. Le comité Réadaptation agit pour que les centres de réadaptation offrent des services adéquats et de qualité à toutes les personnes ayant une déficience visuelle au Québec.
4. Le comité Transport œuvre pour que les personnes en situation de handicap visuel puissent se déplacer de façon autonome et sécuritaire partout au Québec.

## Mot d’ouverture

Bonjour chères lectrices et chers lecteurs !

Nous espérons que vous avez passé une bonne année 2022-2023 ! Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin, l’année qui vient de passer a été riche en actions pour notre regroupement ! En plus de gérer nos différents dossiers de fond, nous avons été confrontés à de nouveaux enjeux qui nous ont obligé à mettre en place rapidement de nouvelles campagnes de revendications et de mobilisation, notamment pour contrer les problèmes du transport adapté ou pour faire face à l’abolition du programme d’assurance des aides visuelles. L’accélération du virage numérique nous a également incité à donner plus d’envergure à notre campagne phare en accès à l’information, afin qu’elle vise non seulement l’accessibilité du Web, mais plus largement l’accessibilité du numérique. L’actualité nous a aussi amené à prendre certains dossiers au bond, entre autres pour défendre les propriétaires de chiens-guides ou pour réagir à la prolifération des trottinettes électriques sur la voie publique. Tout cela ne nous a par ailleurs pas empêché de mener une enquête et de produire un rapport de recherche sur l’accessibilité des appareils électroménagers.

Nous tenons à remercier nos associations membres, les participants à nos comités de travail ainsi que les administratrices et administrateurs du RAAQ qui nous ont permis d’être présents pour lutter sur tous ces fronts !

Nous ne pouvons évidemment pas, dans ces quelques pages, rapporter tout le travail accompli cette année, mais nous invitons ceux et celles qui le peuvent à consulter notre site Web et notre page Facebook. Vous y trouverez de nombreuses informations concernant nos dossiers, nos actions et nos projets, en plus d’y être tenu au courant de notre actualité.

Bonne lecture de ce bulletin !

L’équipe du RAAQ

## Éditorial du RAAQ

Par Laetitia Larabi, travailleuse communautaire du RAAQ

Commençons l’édition 2023 de l’InfoRAAQ par un petit jeu ! voici plusieurs groupes de mots concernant un même thème. Seul un ne correspond pas. Trouvez l’intru :

piste multifonctionnelle, trottinette électrique, accessibilité universelle, rue piétonne, réseau express vélo, carrefour giratoire, rue partagée.

Si vous n’avez pas trouvé la réponse, c’est peut-être que vous n’avez pas encore eu l’occasion de vous frayer un chemin au milieu des nombreuses embûches de la mobilité durable. Il semble en effet que ce concept au cœur du nouvel urbanisme n’inclut pas les principes de l’accessibilité universelle, quoi qu’en disent les plans à l’égard des personnes handicapées produits par les municipalités de 15 000 habitants et plus.

Déjà, il y avait le manque de feux sonores et de dalles podotactiles, mais en plus ces dernières années, nous avons assisté à la multiplication fulgurante des pistes cyclables, à la recrudescence des rues piétonnes et des rues partagées, à la circulation tous azimuts des trottinettes électriques, et j’en passe. Le respect de l’accessibilité universelle voudrait que les nouveaux aménagements urbains tiennent compte des besoins des personnes handicapées dès leur conception et leur installation. Hélas, force est de constater que ce n’est pas le cas. De fait, il n’est pas rare que des pistes cyclables soient installées à la hauteur des trottoirs, sans délimitation détectable par les personnes aveugles, et en plein milieu de la zone d’accès aux arrêts d’autobus. Le partage de la route entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes dans les rues partagées n’est pas non plus des plus inclusif pour les personnes handicapées visuelles en l’absence de parcours rectiligne bien balisé. Sans oublier que dans ce partage entre les différents usagers de la route, nous sommes maintenant susceptibles d’entrer en interaction avec des trottinettes électriques, rapides, lourdes et silencieuses. Comme si cela ne suffisait pas, la capacité du transport adapté d’offrir un service de porte à porte est mise à mal par l’ajout toujours croissant de kilomètres de pistes cyclables qui empêche les véhicules de se stationner pour débarquer les personnes au bon endroit et sans danger.

En dépit des promesses de consultation, ces nouveaux aménagements sont installés à la va-vite, sans tenir compte des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnels, compromettant ainsi l’autonomie et la sécurité de ces personnes. Bref, au lieu d’éliminer les obstacles, on en crée de nouveaux, au lieu de mettre en place des facilitateurs en amont, on fait de l’adaptation au cas par cas en aval.

Heureusement, de [Québec](https://www.youtube.com/watch?v=NasJ-MWTLGE) à [Montréal](https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2023-10-12/le-danger-invisible-des-pistes-cyclables.php), en passant par [Trois-Rivières](https://www.lenouvelliste.ca/actualites/2023/10/15/dur-dur-detre-pieton-dans-le-district-les-rivieres-NBX6CSYUDNF7RKDVJQ4YJREVQQ/), des voix s’élèvent pour dénoncer ce manque de considération et sensibiliser les municipalités à l’inclusion des besoins des personnes handicapées visuelles dans les aménagements urbains et l’encadrement de la circulation. C’est là tout l’objet de la nouvelle campagne du RAAQ « pour une mobilité urbaine inclusive », que nous allons développer et déployer jusqu’en 2025 !

Espérons que dans un futur proche, la mobilité durable aura retrouvé sa dimension sociale pour garantir aux personnes handicapées un véritable accès à des espaces publics et des services de transports sans obstacle.

## Semaine québécoise de la canne blanche

Pour une septième année consécutive, le RAAQ a rassemblé ses membres autour d’une campagne nationale de sensibilisation lors de la semaine de la canne blanche, qui s’est tenue du 5 au 11 février 2023.

Face à la dégradation des services de transport adapté dans toutes les régions du Québec, nous avons pris la décision d’orienter nos actions de la semaine de la canne blanche sur cet enjeu. Nous avons donc uni nos efforts à ceux du Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région Capitale-Nationale (ROP-03) pour préparer et lancer toute une série d’actions qui se sont échelonnées durant la semaine de la canne blanche.

Dans un premier temps, de concert avec le ROP-03, nous avons écrit un avis adressé au gouvernement, dans lequel nous dénonçons la crise du transport adapté et ses causes, et nous avançons plusieurs pistes de solutions. Quelques jours avant l’ouverture de la semaine de la canne blanche, nous avons invité nos membres et nos partenaires à signer cet avis et à le partager dans leur réseau. Grâce à leur forte mobilisation, près de 140 organisations du milieu communautaire des personnes handicapées, de la lutte à la pauvreté ou de l’environnement, ainsi que des entreprises de transporteurs ou des représentants d’employés ont signé cet avis. L’union de toutes ces voix a été soulignée dans un article du [*Devoir*](https://www.ledevoir.com/politique/quebec/782112/situation-de-handicap-cri-d-alarme-en-transport-adapte) intitulé « Cri d’alarme en transport adapté ».

Dans un second temps, pour continuer de faire pression sur le gouvernement, nous avons lancé une campagne de lettres citoyennes afin que toutes les personnes qui le souhaitaient puissent faire part à leur député de leurs préoccupations concernant les enjeux du transport adapté. À cette fin, nous avons conçu un outil en ligne permettant aux citoyens et aux citoyennes de signer une lettre type et de l’envoyer automatiquement à la députation de leur région en seulement quelques clics ! La forte participation à cette campagne de lettres nous a permis de rencontrer un des conseillers politiques du cabinet de la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Même si la mise en place de solutions concrètes se fait toujours attendre du côté du gouvernement, les actions initiées par le RAAQ et ses alliés durant la semaine de la canne blanche ont eu un fort retentissement médiatique, ce qui a permis de mettre en lumière les graves impacts de la crise du transport adapté sur la qualité de vie des personnes handicapées.

Par ailleurs, nous continuons de surveiller de près l’état de ce service dans les différentes régions du Québec et nous allons nous impliquer dans les activités de défense des droits des usagers du transport adapté au sein des instances nationales concernées.

## Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

BAnQ, qui abrite le Service québécois du livre adapté (SQLA), est un partenaire incontournable afin de garantir la disponibilité de livres en médias substituts pour les personnes incapables de lire les imprimés. Depuis les deux dernières années, BAnQ procède à la refonte de son portail Web principal et de celui du SQLA.

Malgré l’assurance que nous avions reçue de BAnQ que l’accessibilité du Web serait prise en considération, plusieurs utilisateurs du SQLA ont rapidement signalé d’importantes lacunes d’accessibilité sur la nouvelle version du site Web mise en place en juillet 2022. En réaction, le RAAQ et le RAAMM se sont associés pour faire une évaluation fonctionnelle du nouveau site Web, laquelle a révélé des problèmes d’accessibilité majeurs pour les utilisateurs de lecteurs d’écran.

Nos discussions ultérieures avec BAnQ nous ont appris qu’aucun test utilisateur n’avait été fait auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles avant de mettre en ligne la nouvelle plateforme. Afin de remédier à la situation, les développeurs Web de BAnQ et du SQLA nous ont demandé de convier certains de nos membres abonnés du SQLA à un focus-groupe pour faire part de leurs commentaires sur le nouveau site Web. Des tests utilisateurs ont été fait et des améliorations ont été apportées. Si vous remarquez des embûches supplémentaires, n’hésitez pas à nous contacter pour nous informer et nous ferons les suivis nécessaires.

## Braille abrégé

Le RAAQ a toujours fait la promotion du braille, notamment à travers notre implication au comité québécois de concertation sur le braille (CQCB). Il y a presque dix ans, plusieurs pays de la francophonie, y compris le Québec, ont commencé à travailler sur l’idée d’une réforme du braille abrégé. Dans ce cadre, le RAAQ avait délégué une experte au comité technique sur le braille abrégé, maintenant appelé le comité d’experts du Québec (CEQ). Ce comité avait déposé une proposition d’un nouveau code Braille abrégé, mais avec le retrait de certains pays des négociations et la suspension des activités du comité pendant la pandémie de COVID-19, la réforme du braille abrégé est au point mort. Par conséquent, dans certains centres de services scolaires du Québec, l’ancien code Braille abrégé est toujours enseigné tandis que dans d’autres, le braille abrégé n’est plus du tout enseigné.

Dans ce contexte, le RAAQ a été mandaté par l’OPHQ pour réactiver le CEQ, l’objectif étant que l’office puisse faire une recommandation dans les milieux de l’éducation et de la réadaptation concernant l’enseignement du braille abrégé.

Les rencontres du CEQ ont commencé depuis cet automne. Nous tiendrons nos membres au courant de leur évolution.

## Mouvement Desjardins

Comme au cours des cinq dernières années, nous poursuivons nos échanges réguliers avec Desjardins, notamment dans le cadre de la mise en accessibilité de leurs guichets automatiques, de leur site Web et de leur plateforme transactionnelle. Nous continuerons d’informer nos membres des retombées positives de ce partenariat pour les personnes en situation de handicap visuel.

## Campagne pour un Québec numérique accessible

Lancée en 2021, notre « Campagne pour un Web accessible » nous permet d’agir à beaucoup plus large échelle pour amener des changements en profondeur dans la façon dont les divers responsables du développement numérique considèrent l’accessibilité. Afin de couvrir un spectre plus large, en 2023, la décision a été prise de renommer la campagne « Campagne pour un Québec numérique accessible ». C’est aussi dans le cadre de cette campagne que nous intervenons, comme nous l’avons toujours fait, pour contrer les problèmes d’accessibilité auxquels sont confrontées les personnes ayant une limitation visuelle lorsqu’elles recourent à Internet. Jusqu’ici, les stratégies que nous avons mises en place et la plateforme de revendications que nous avons élaborée dans le déploiement de cette campagne ambitieuse nous ont permis d’élargir nos partenariats et d’occuper plus de place dans l’espace politico-médiatique.

Voici plus en détail les actions que nous avons menées en accessibilité numérique cette année :

* À l’occasion des dernières élections provinciales, nous nous sommes associés au RAAMM pour procéder à l’évaluation de l’accessibilité des sites Internet des partis politiques. Le rapport d’analyse commandé par le RAAQ et le RAAMM révèle que les sites Web des cinq plus gros partis présentent tous des problèmes d’accessibilité. À l’aide de ce rapport, le RAAQ posera des actions pour que cette situation ne se reproduise pas.
* Nous avons été conviés à une rencontre de consultation organisée par le ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN) au sujet de la révision des Standards d’accessibilité du Web en 2023. Au sortir de cette rencontre, nous avons appris que très peu de ministères ont procédé à des tests utilisateurs, ce sur quoi nous avons insisté et nous continuerons d’insister.
* À travers la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), nous avons encore rencontré le MCN, cette fois-ci pour discuter de la mise en place du plan d’action à l’égard des personnes handicapées de ce ministère. Ce fut l’occasion pour le RAAQ d’entrer en contact avec plusieurs personnes responsables de différents dossiers au sein de ce cabinet, et d’intervenir pour s’assurer que des experts en accessibilité soient présents sur certains comités de ce ministère.
* Nous savons que le gouvernement s’est entendu avec l’Académie de la transformation numérique sur la mise en place d’une formation de 15 heures sur l’accessibilité. Cependant, nous estimons qu’il s’agit d’une formation de base suffisante pour les responsables des communications, mais insuffisante pour les programmateurs. C’est pourquoi nous avons réitéré une demande que nous portons depuis de nombreuses années, à savoir que des cours sur l’accessibilité du Web fassent partie du cursus obligatoire dans les formations reliées au développement du Web, à la programmation et à l’ergonomie.
* Nous avons partagé à nos membres plusieurs appels de participation du gouvernement pour des tests d’accessibilité. L’un d’entre eux concernait Retraite Québec, qui souhaitait consulter des personnes vivant avec un handicap visuel pour mieux comprendre leur réalité et répondre à leurs besoins en matière de services numériques. L’autre concernait le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), qui recherchait des personnes pour faire des tests sur l’accessibilité de contenus Web.
* Le RAAQ a rencontré le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité ainsi qu’Événements Attractions Québec, deux organismes ayant reçu du financement pour accompagner leurs membres dans un virage numérique. Suite à nos représentations, Événements Attractions Québec a pu offrir une formation sur l’accessibilité numérique à ses membres en partenariat avec le RAAQ.
* Fidèles à notre habitude, nous avons eu des contacts avec des représentants de plusieurs ministères pour réclamer que les enjeux d’accessibilité soient pris en compte à tous les niveaux de services gouvernementaux. Nous avons notamment poursuivi nos représentations auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour que celui-ci améliore l’accessibilité du portail Clic-Santé. Qui plus est, après de nombreuses années de représentation pour des consultations publiques plus accessibles, nous avons constaté, en 2023, des améliorations notables en la matière sur le site Consultation Québec.

Nous poursuivons tous ces efforts pour sensibiliser et informer les différents acteurs du secteur public et du secteur privé aux enjeux de l’accessibilité du Web ainsi que pour contrer les effets négatifs de la fracture numérique.

## Chiens-guides

Malgré une jurisprudence sans équivoque sur le droit des propriétaires de chiens-guides ou de chiens d’assistance, nous continuons de recevoir des témoignages de personnes handicapées visuelles se faisant refuser l’accès à certains lieux ou à certains services en raison de la présence de leur chien-guide. Cette forme de discrimination ne date pas d’hier, néanmoins nous constatons que le phénomène tend à s’aggraver avec la recrudescence des demandes d’accommodements pour des animaux qui ne visent pas à pallier un handicap. Ceci amène de la confusion autour d’une législation déjà méconnue. C’est pourquoi nous avons jugé opportun d’élaborer une position sur les chiens-guides et les chiens d’assistance, dans laquelle nous rappelons et nous soutenons la réglementation en vigueur, tout en appelant le gouvernement à encadrer le processus d’accréditation des écoles de chiens-guides et d’assistance, et à préciser les critères relatifs à la certification de ces chiens.

Peu de temps après avoir rédigé cette position, nous avons été interpellés par un journaliste de CUB Radio afin de réagir à l’actualité d’un chauffeur de taxi ayant refusé de transporter une personne aveugle et son chien-guide.

Nous espérons que la médiatisation de cet enjeu contribuera à mieux faire connaître la législation sur les chiens-guides pour que cessent enfin ces situations de discrimination intolérables !

## Dalles podotactiles

Au Québec, il n’existe pas de norme provinciale qui précise où doivent être installées les dalles podotactiles. Devant cette absence de réglementation, le RAAQ a développé, en 2021, une position visant l’élaboration d’une norme provinciale sur les dalles podotactiles similaire à la norme américaine (avec quelques ajustements relatifs aux spécificités de l’hiver québécois). Par la suite, nous avons approché le MTQ avec cette proposition et à la lumière des relances que nous avons faites en 2022-2023, ce dossier avance lentement au sein du ministère. Pendant ce temps, les villes sont obligées d’innover dans l’installation des dalles podotactiles, notamment à Québec, avec la mise en place du tramway.

Afin de prendre les devants, nous avons invité nos associations membres à brosser le portrait des dalles podotactiles dans leurs régions, en vue de faire des recommandations à leurs municipalités à l’aide de la position du RAAQ. Nous espérons que cette démarche encouragera les municipalités à faire pression sur le MTQ pour qu’il y ait une norme sur les dalles podotactiles.

## Appareils de transport personnel motorisés (ATPM)

Les ATPM regroupent une vaste gamme d’appareils électriques conçus pour un usage ludique ou employés comme moyen de transport alternatif en milieu urbain. Parmi les ATPM, on retrouve par exemple les gyropodes électriques, les trottinettes électriques ou les monoroues électriques. Étant donné que ces appareils sont lourds, rapides et silencieux, leur circulation sur la voie publique constitue un danger réel en cas d’interaction avec les piétons et les piétonnes ayant une limitation visuelle.

Depuis 2018, seuls certains modèles de trottinettes électriques étaient autorisés à circuler sur les routes du Québec, en vertu d’un projet pilote administré par la SAAQ. À l’issue de ce projet pilote, qui devait se terminer en septembre 2023, un comité rassemblant des experts du MTQ et de la SAAQ devait faire des recommandations en vue de mieux régir la circulation des trottinettes. Dans ce contexte, nous jugions important de nous préparer à nous prononcer sur la circulation de ces engins sur le réseau routier et les aménagements connexes. Basé sur nos expériences et celles recensées à l’international, nous avons donc rédigé un avis contenant nos recommandations pour assurer que ces engins ne compromettent pas la sécurité des piétons aveugles ou malvoyants.

Contre toute attente, au début du mois de juillet, le MTQ a annulé le projet pilote de la SAAQ à quelques semaines de sa date de fin pour le remplacer par un nouveau projet pilote beaucoup moins encadrant. Nous sommes donc à préparer de nouvelles actions afin de revendiquer des mesures pour assurer la sécurité des piétons vulnérables et impliquer les organismes de personnes handicapées dans le suivi du nouveau projet pilote.

## Programme de revenu de base (PRB)

Né d’une loi adoptée en 2018, les modalités du PRB ont été définies par règlement au cours de négociations qui se sont terminées l’année passée. En tant que délégué officiel de la COPHAN, le RAAQ s’était beaucoup impliqué dans ces discussions avec le gouvernement.

Le PRB est entré en vigueur le 1er janvier 2023. À cette occasion, nous avons collaboré avec le MESS afin de transmettre aux personnes concernées les informations relatives à la transition du programme de solidarité sociale vers le PRB. Nous avons donc présenté ce nouveau programme de soutien du revenu à nos membres, et nous nous sommes assurés que la trousse de soutien conçue par le MESS à l’intention des organismes communautaires ainsi que le dépliant s’adressant aux prestataires soient accessibles aux personnes ayant une limitation visuelle.

## Prestation canadienne pour personne handicapée (PCPH)

La loi C-22, visant à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité financière des personnes handicapées par l’établissement de la prestation canadienne pour les personnes handicapées en âge de travailler, a été adoptée en juin 2023 par le Parlement du Canada. Comme il s’agit d’une loi cadre, il reste maintenant à élaborer et adopter les règlements qui viendront définir les critères d’admissibilité et le montant des prestations pour chaque province.

Bien que ce dossier ne se situe pas directement dans le champ d’action du RAAQ puisqu’il émane du gouvernement fédéral, nous suivons l’évolution du processus règlementaire, notamment afin de nous assurer que cette prestation ne vienne pas diminuer le soutien du revenu accordé aux personnes handicapées au niveau provincial.

## Recension des programmes et mesures pour l’accès à l’emploi

Dans l’optique de promouvoir l’accès à l’emploi pour les personnes handicapées visuelles, nous avons répertorié l’ensemble des programmes, des mesures et des services publics visant directement ou indirectement l’intégration et le maintien en emploi des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Cette recension nous permettra de présenter ces différents programmes et mesures à nos membres, en vue d’élaborer, dans les prochaines années, des revendications pour leur amélioration.

## Programme des aides visuelles

Le RAAQ a toujours été en première ligne pour revendiquer l’accès à des aides visuelles par l’entremise de la RAMQ. Cette année, nous avons dû faire face à l’abolition du programme d’assurance des aides visuelles. Ce programme garantissait, pour les personnes ayant un handicap visuel reconnu, le remplacement de leurs aides techniques en cas de vol ou de bris irréparable. Il avait été mis en place en réponse à l’entrée en vigueur de l’article 9 du Règlement sur les aides visuelles et les services afférents assurés, qui stipule que « le remplacement d’une aide visuelle perdue, volée ou détruite n’est pas assuré pendant une période de deux ans à compter du sinistre ou du bris irréparable ».

À l’époque, en réaction à cet article, le RAAQ s’était beaucoup mobilisé pour qu’un programme d’assurance Aides visuelles soit mis en place, afin de s’assurer que les personnes aveugles ou malvoyantes ne soient pas privées d’une aide technique essentielle pendant 2 ans. Ledit programme a été créé en 2000 et la direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux (DARSSS-SigmaSanté), un organisme sans but lucratif, en assurait gratuitement la gestion. N’étant cependant plus en mesure de le faire et n’ayant pas trouvé de repreneur, la DARSSS-SigmaSanté a annoncé l’arrêt officiel de ce programme à compter du 1er avril 2023.

Le RAAQ a donc travaillé dur pour trouver des solutions, afin de s’assurer qu’en cas de vol, de perte ou de bris irréparable d’une aide technique prêtée par la RAMQ, les personnes concernées ne doivent plus attendre 2 ans avant le remplacement de cette aide.

Suite aux démarches que nous avons effectuées, le MSSS a envoyé une directive à ses équipes pour leur demander de faire preuve de flexibilité en ce qui concerne l’article 9 du règlement sur les aides visuelles. Par conséquent, nous nous tenons prêts à intervenir auprès de nos contacts au MSSS si jamais certaines personnes ont de la difficulté à recevoir un remplacement de leur aide technique en raison de l’article 9.

C’est une belle avancée dans ce dossier, mais nous allons continuer de travailler pour aller chercher d’autres améliorations !

L’abolition du programme d’assurance des aides visuelles est en outre venue supplanter nos démarches pour demander l’actualisation et l’amélioration du décret des aides visuelles, dossier sur lequel nous travaillons depuis 2021. Nous sommes évidemment tributaires de la disponibilité de nos interlocuteurs au MSSS, mais nous ne manquerons pas de faire des relances pour être à l’agenda du cabinet du ministre Carmant dans les mois à venir. Nous en profiterons pour faire la promotion de notre [offre de services en déficience visuelle au Québec](https://raaq.qc.ca/readaptation/offre-de-service-en-deficience-visuelle-au-quebec/), dossier qui avait été mis sur la glace par le gouvernement en raison de la COVID-19.

## Appareils électroménagers et adaptation à la vie quotidienne

Très peu d’appareils électroménagers sont conçus en prenant en considération les besoins des personnes ayant une limitation visuelle. L’arrivée des écrans tactiles et des touches à effleurement complique encore les choses, rendant souvent ces appareils difficiles à utiliser, voir complètement inutilisables, pour les personnes aveugles.

Depuis mars 2022, le RAAQ siège sur un comité regroupant des représentants de l’INLB, du RAAMM, du RAAQ, du Comité des usagers de l’INLB et de la direction de la recherche du CISSS-MC. Le mandat de ce comité est d’établir des mécanismes permettant de repérer les modèles d’électroménagers offrant une plus grande facilité d’utilisation pour les personnes ayant une limitation visuelle. Les rencontres de ce comité en 2022-2023 ont abouti à la rédaction d’un sondage destiné à tous les spécialistes en réadaptation en déficience visuelle (SRDV) de la province pour répertorier leurs pratiques d’adaptation des électroménagers et identifier des enjeux particuliers pour certains types d’appareils.

En parallèle, le RAAQ a mené une consultation nationale auprès des personnes aveugles et malvoyantes, dans le but de documenter leur expérience par rapport à l’achat, l’adaptation et l’utilisation des appareils électroménagers. Les résultats de cette consultation sont compilés et analysés dans un [rapport de recherche](https://raaq.qc.ca/readaptation/recherche-sur-laccessibilite-des-electromenagers/) rendu public à l’occasion d’un [webinaire](https://youtu.be/O21N0kxyULk) que nous avons organisé le 26 avril 2023, avec la participation de l’INLB. Le travail de recherche effectué par le RAAQ comprenait en plus une revue de littérature pour examiner ce qui se fait dans les autres pays industrialisés au niveau légal et au niveau de la défense collective des droits pour inciter les fabricants à intégrer des fonctions d’accessibilité à leurs produits.

Ces analyses nous permettront de formuler des revendications au milieu de la réadaptation pour que celui-ci prenne des mesures concrètes afin que les besoins des usagers en matière d’électroménagers adaptés soient mieux couverts.

## Mot de la fin

L’édition 2022-2023 de ce bulletin tire à sa fin. À travers l’InfoRAAQ, la permanence veut informer toutes les personnes intéressées par notre mission et par nos actions du travail qui a été accompli durant la dernière année. Malheureusement, il nous est impossible de présenter l’ensemble de nos dossiers et de nos actions, sans quoi notre bulletin serait beaucoup trop long. Nous avons donc choisi de vous parler des réalisations qui nous semblaient les plus marquantes. Si vous avez des questions supplémentaires, n’hésitez pas à communiquer avec nous.

## Informations

### L’Info-RAAQ

L’Info-RAAQ est le bulletin grand public du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ). Il s'agit d'un périodique d'éducation populaire autonome produit aux formats audio et électronique.

### Le RAAQ

#### Nos membres

Le RAAQ est une fédération composée de 22 associations, dont 12 associations régionales représentant 16 des 17 régions administratives du Québec. Ensemble, nos membres représentent les 205 920 personnes vivant avec une limitation visuelle au Québec.

* Association des personnes handicapées visuelles du Bas-Saint-Laurent (APHV-BSL)

Téléphone : 418-723-0932

* Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 (APHV-02)

Téléphone : 418-662-2714

* Regroupement des personnes handicapées visuelles Région 03-12 (RPHV 03-12)

Téléphone : 418-649-0333

* Association éducative et récréative des aveugles (région Mauricie et Centre-du-Québec)

Téléphone : 819-693-2372

* Association des personnes handicapées visuelles de l’Estrie (APHVE)

Téléphone : 819-566-4848

* Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal Métropolitain (RAAMM)

Téléphone : 514-277-4401

* Association des personnes handicapées visuelles de l’Outaouais (APHVO)

Téléphone : 819-771-5417

* Association des personnes handicapées visuelles de l’Abitibi-Témiscamingue (APHV-AT)

Téléphone : 819-762-2823

* Association des personnes avec difficultés visuelles de Manicouagan (APDVM)

Téléphone : 418-589-8888

* Association des personnes handicapées visuelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (APHV-GÎM)

Téléphone : 581 233-5656

* Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL)

Téléphone : 450 474-8268

* Association des personnes handicapées visuelles et aveugles des Laurentides (APHVAL)

Téléphone : 514-237-6389

* Conseil canadien des aveugles de Longueuil (CCAL)

Téléphone : 450 442-2008

* Audiothèque, l’Oreille qui lit

Téléphone : 1-877-393-0103

* Conseil des aveugles de Memphrémagog

Téléphone : 819-868-0091

* Association sportive des aveugles du Québec

Téléphone : 514-252-3178

* Services de placement Horizon-travail

Téléphone : 514-933-1141

* Association québécoise des parents d’enfants handicapés visuels

Téléphone : 450-465-7225

* Comité des usagers continué de l’Institut Nazareth et Louis-Braille

Téléphone : 450-463-1710, poste 363

* L’organisme d’éducation, d’intégration et de loisir des personnes handicapées visuelles (OEIL Granby)

Téléphone : 450-991-0777

* DéPhy Montréal

Téléphone : 514-255-4888

* Association québécoise de la dégénérescence maculaire

Téléphone : 1-866-867-9389

#### Notre mission

Le RAAQ a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes aveugles et amblyopes du Québec, afin de favoriser leur intégration à part entière dans tous les domaines de l’activité humaine.

#### Nos objectifs

* Dans une perspective inclusive, promouvoir l’application des principes d’accessibilité universelle dès l’étape de la conception des produits et des services.
* Promouvoir l’élaboration et l’implantation d’une pensée propre aux personnes aveugles et amblyopes sur la nature de leur handicap et leurs conditions de vie.
* Dans une perspective de sensibilisation, excluant toute politique partisane, et en poursuivant des buts non lucratifs, défendre les droits et promouvoir les intérêts des personnes aveugles et amblyopes du Québec.

#### Nos coordonnées

3958, rue Dandurand

Montréal (Québec) H1X 1P7

Téléphone : (514) 849-2018

Sans frais : 1-800-363-0389

Courriel : [info@raaq.qc.ca](mailto:info@raaq.qc.ca)

Site Internet : [www.raaq.qc.ca](http://www.raaq.qc.ca)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/raaqqc/>